Examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du MASA

ADMINISTRATIF



Examen professionnel d'accès au corps des SA , nombre de places. Dates : inscription, RAEP, oral

Un examen professionnel d'accès au corps des **SA** relevant du ministre chargé de l'agriculture est organisé, au titre de l'année 2025.

- Le nombre total de places offertes est fixé à **treize.**
- Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires appartenant à un corps de **catégorie C** régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, relevant du ministre chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans les établissements publics pour lesquels les agents sont rattachés à cette même autorité **et justifiant, au 1er janvier 2025, d'au moins sept années de services publics**. Les agents rattachés à l'Office national des forêts ne peuvent faire acte de candidature.
- **Inscriptions** du **27 janvier 2025 au 27 février 2025 à minuit** (heure de Paris) par internet sur le site https://concours.agriculture.gouv.fr/
- La date limite de **téléversement des pièces justificatives** est fixée au **13 mars 2025.**
- La **date** limite d'envoi des dossier **RAEP** est fixée **au 13 mars 2025**, dernier délai. Téléversement dans l'espace candidat, sur le site : https://concours.agriculture.gouv.fr/.
- La sélection sur dossiers de RAEP pour l'admissibilité se déroulera à partir **du 31 mars 2025.**

- L'**épreuve orale d'admission** se déroulera à Paris à **partir du 2 juin 2025.**
- Le modèle de dossier de RAEP, ainsi que son guide d'aide au remplissage, sont téléchargeables à l'adresse suivante : https://concours.agriculture.gouv.fr/, rubrique « inscription aux concours et examens et téléchargement de la documentation d'inscription ».
- La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de **5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation** dans le cadre de
 la préparation aux examens professionnels et concours. Les agents peuvent également mobiliser des jours supplémentaires sur leur compte épargne temps (CET) ou leur compte personnel de formation
 (CPF) sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique (cf. la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14/06/2018).
- Toutes les informations sur l'examen (dont aménagement de l'épreuve orale, recours à la visioconférence....) consulter :

NS-2025-50/telechargement

Avis relatif à l'ouverture au titre de l'année 2025 d'un examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

Arrêté du 21 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

La note de service précise :

L'article L. 121-2 du code général de la fonction publique prévoit **que tous les agents publics doivent impérativement suivre une formation à la laïcité** avant le 9 décembre 2025. Dans le cadre de la
préparation à cet examen, les candidats sont donc invités à s'inscrire au module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Les fondamentaux de la laïcité » disponible en autoformation sur la plateforme
MENTOR. Ce module est accessible via ce lien : https://mentor.gouv.fr/catalog/369

Vous devez donc **faire cette formation.** Nous vous conseillons de la **réaliser avant de finaliser votre dossier RAEP, afin de la mentionner.**

Autres informations :

Un examen, un concours s**e prépare, formations** à consulter sur les sites :

https://formco.agriculture.gouv.fr/

http://safire.fonction-publique.gouv.fr.

Vous pouvez dans **un premier temps** faire cette formation en ligne :

Elaboration d'un dossier RAEP – Du 01/01/2025 au 31/12/2025 -Durée en ligne **01h** (nécessite une connexion à votre compte mentor)

Lien catalogue mentor

Cela peut vous donner des **premiers** éléments pour commencer à élaborer votre dossier **RAEP.** Ce dernier nécessite une attention particulière avec un **temps** de préparation et de rédaction **important**. Il est essentiel de consulter les différents **rapports des jurys** (attendus et bilans), qui permettent d'appréhender les **attendus** et d'avoir une vue sur les écueils **à éviter.**

Prenez l'habitude de consacrer un temps tous les jours pour vous **informer** sur votre environnement professionnel et ses actualités.

Le SEA-UNSA accompagne également, en deux temps, les préparations aux oraux :

- Une présentation générale visant à apporter aux candidats une meilleure connaissance des attendus de l'examen (ouverte à tous)
- Des oraux fictifs organisés pour les adhérents du SEA-UNSA, les personnes qui participent aux jurys fictifs ont également passé et réussi des examens professionnels.

Mieux nous connaître : https://unsa-sea.fr/

(publication hebdomadaire "Quoi de neuf" avec des actualités qui peuvent vous intéresser- Par exemple)

Pour les adhérents, en vous connectant sur le site vous avez accès à un essentiel, avec quelques conseils de préparation.